



Bureau Confédéral, 33 rue des Vignoles, 75020 Paris  
<http://www.cnt-f.org> - [contact@cnt-f.org](mailto:contact@cnt-f.org)

**Communiqué du 4 juin 2016**

### **Communiqué de Presse sur l'affaire du Bagelstein de Rennes**

"J'en ai marre de ces gays-là !" "Il existe trois catégories de femmes : les putes, les salopes et le emmerdeuse." "Donne pouffe en bon état. A peine utilisée. Peu de conversation." "Il se cogne l'orteil contre sa table basse et s'écrie *Allah Akbar !*"

Quatre rennais-e-s aterrité-e-s par la publicité violemment sexiste, homophobe et raciste diffusée par l'enseigne Bagelstein située place Hoche, ont pris l'initiative d'aller discuter avec le gérant. La situation a dégénéré : ce dernier les a accueilli à coup de menaces verbales et physiques. Le commerçant a saisi l'un de ses interlocuteurs. Ce dernier a tenté de se défendre avant de se retrouver plaqué au sol par le commerçant. Ses camarades ont tenté de le dégager. La BAC, présente aux abords, les a tous interpellés à ce moment-là. Selon le témoignage des policiers, le gérant tenait effectivement le camarade au sol au moment de leur intervention.

Sous la pression conjointe de la police et des avocats, tou-te-s les gardé-e-s à vue ont accepté la comparution immédiate, qui comme à l'habitude s'est soldée par des peines hors de mesure. Sans défense de qualité, la justice d'abattage a donc prononcé des peines allant de 1 à 3 mois de prison ferme pour une simple empoignade, et ce alors même que tous les casiers étaient vierges. Le gérant quant à lui, non-content de n'avoir pas été blessé a été indemnisé à hauteur de 1100 euros. Le racisme, le sexisme et l'homophobie, en 2016 ça rapporte un bon 13ème mois !

L'union Locale CNT 35, tardivement informée, n'a pas eu la possibilité d'intervenir en faveur de son adhérent. Elle n'a donc pas pu s'interposer entre une machine judiciaire profondément répressive et de jeunes étudiante-s soumis-e-s à une pression considérable.

La CNT condamne fermement une justice qui comme à l'habitude protège les oppresseurs et enferme des camarades légitimement indigné-e-s par des propos qui tombent sous le coup de la Loi.

Elle affirme qu'elle interviendra par tous les moyens à sa disposition en faveur des condamné-e-s, qu'ils soient adhérents de son Union Locale ou non. Des contacts avec l'avocat du syndicat ont déjà été pris en vu d'un appel de cette condamnation détestable.

Elle n'oublie pas une fois une fois de plus de décerner la médaille du mérite à Ouest-France, qui dans ses articles à éhontément menti pour salir nos camarades.

**La CNT.**